

Délibération n° DCM2014/

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
Séance du 25 avril 2014

Objet : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur Joël GUERRIAU, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Vu la délibération du 29/03/2014 portant création de dix postes d'Adjoint au Maire et deux postes d'Adjoints de Quartier,

Vu la délibération du 29/03/2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal du 02/04/2014 donnant délégation de fonction du Maire à Madame Corinne GABORIAU-GABILLAUD, 6^{ème} Adjointe, en charge de la Culture,

Vu la lettre de démission de la charge d'Adjoint au Maire et de Conseillère Municipale de Madame Corinne GABORIAU-GABILLAUD, 6^{ème} Adjointe, en charge de la Culture,

Vu la lettre de la Préfecture de Loire-Atlantique acceptant la démission des fonctions d'Adjointe et de Conseillère Municipale de Madame Corinne GABORIAU-GABILLAUD,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant qui prendra le 10^{ème} et dernier rang des Adjoints au Maire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- ✦ décider de pourvoir le 10^{ème} poste devenu vacant,
- ✦ décider que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau le 10^{ème} et dernier rang des Adjoints au Maire,
- ✦ procéder à la désignation du 10^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE

signé

Joël GUERRIAU

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 28 avril 2014

LE MAIRE

signé

Joël GUERRIAU

Et propose de constituer le bureau pour l'élection du 10^{ème} Adjoint au Maire en nommant 2 assesseurs :

- ✎ Monsieur Thomas BOUCHER
- ✎ /Madame Christine LE MENTEC-TRICAUD

Est candidat : Alice BELLING

□ Dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	18

□ **A obtenu** :

Alice BELLING	28
---------------	----

Madame Alice BELLING est désignée en qualité de 10^{ème} Adjointe au Maire.

Chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des Adjoints. Et si un nouvel Adjoint est élu en remplacement de celui démissionnaire, il prend place au dernier rang du tableau des Adjoints.

Je vous propose donc de redéfinir le rang des Adjoints comme suit :

Qualité	NOM PRENOM	RANG
M	Alain HARDOUIN	6 ^{ème} Adjoint
Mme	Christine CAUCHON	7 ^{ème} Adjointe
M	Patrice JEAN	8 ^{ème} Adjoint
Mme	Audrey AYME	9 ^{ème} Adjointe
Mme	Alice BELLING	10 ^{ème} Adjointe